



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

La séance est ouverte à 20 h 05, par M. Patrick FISCHLER, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

Délibération

D 05-2016 R : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong ;

-> rapport de la commission travaux du 13 septembre 2016 ;

5. Présentation du budget de l'exercice 2017 en première lecture ;
6. Propositions de motions et de résolutions ;
7. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
 - subvention d'investissement 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
 - participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus ;
 - financement 2017 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
 - financement 2017 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.- ;
 - participation 2017 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.- ;

- octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de Fr. 2'500'000 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
 - financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
 - participation 2017 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de Fr. 6'636'000.-.
8. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2017 ;
9. Demande de naturalisation (huis clos) ;
10. Communications des commissions ;
11. Fixation des dates des prochaines commissions ;
12. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- Crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong : report de cette délibération en commission finances à l'unanimité.
- Décisions de l'ACG : 7 pour / 3 contre et 1 abstention.
- Réactivation du groupe ad hoc Sablière du Cannelet : unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016

Les conseillers n'ont aucune remarque à formuler.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (12).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- 2.1 Le bureau a demandé à l'Exécutif de bien vouloir transmettre les informations sur les travaux achevés dans la commune le plus rapidement possible, comme pour la peinture de l'école ou l'isolation phonique du foyer. Le but de cette demande est de pouvoir répondre aux communiens lorsque les conseillers municipaux sont personnellement interpellés.

À voir encore la manière de communiquer ces informations (par e-mail par exemple).

M. JEMMELY : il était impératif que ces travaux s'effectuent durant la période estivale puisqu'ils concernaient l'école, ce qui a rendu la communication plus compliquée. Si cela devait se reproduire à l'avenir, les personnes qui ont des questions peuvent toujours se rendre à la Mairie.

- 2.2 Courrier du comité unitaire genevois de soutien à l'initiative pour la sortie programmée du nucléaire

Le courrier est daté du 19 septembre et demande que les présidents des Conseils municipaux et les conseillers municipaux apportent officiellement le soutien de la commune à cette initiative.

Personnellement, M. FISCHLER ne se voit pas répondre à cette requête.

M. FLECK : il s'agit d'une nouvelle stratégie des comités qui pensent que le fait de s'adresser directement aux communes apportera plus de poids.

2.3 Courrier des Cuivres de Grenand concernant leur subvention à l'attention du Président du Conseil

M. FISCHLER a reçu ce courrier le 9 juin dernier et prie les conseillers de bien vouloir l'excuser de ne pas en avoir parlé lors de la dernière séance, mais deux trois points devaient encore être réglés.

Depuis, M. JEMMELY a reçu deux membres de cette société pour en parler. Il faut savoir que les Cuivres de Grenand touchaient à l'époque une subvention de Fr. 3'000.-- car il y avait une école de musique, qui n'existe plus. La subvention n'a jamais été revue depuis.

La question était de savoir si la commune continuait d'attribuer une telle subvention étant donné que les prestations ne sont plus les mêmes.

L'idée était donc de verser une rémunération à la prestation, comme cela se fait dans la plupart des communes. Renseignements pris auprès de la Surveillance des communes pour savoir comment procéder, nous allons reprendre contact avec les Cuivres de Grenand pour discuter de la subvention annuelle, qui se révèle être la meilleure solution, mais nous allons leur demander les comptes, au même titre que pour les autres sociétés communales.

Il est vrai que la réponse a tardé pour cause de vacances d'été.

2.4 Sablère du Cannelet SA : ça bouge et pas dans le bon sens !

M. GUINAND : suite à l'effervescence du moment, ne faudrait-il pas réactiver le groupe ad hoc Sablière du Cannelet que le Conseil municipal avait constitué lors de la séance d'installation du 2 juin 2015 ?

Faisaient partie de ce groupe : Mmes CRUCHON et ZIELAZEK, ainsi que MM. FISCHLER, ISELI, JUNGO et MEYER.

L'idée n'est pas que le groupe prenne en mains les communications avec les médias et « notre » avocat, mais certaines réflexions doivent absolument avoir lieu, telles que : faut-il acheter une page dans un journal, constituer un dossier avec l'aide de l'Exécutif et du secrétariat, pour lister l'historique de ce dossier pour avoir dans les mains quelque chose de factuel et de précis.

La bataille va être difficile : pour les uns, les emplois vont être mis en avant et pour les autres, le recyclage, etc.

M. JEMMELY : le groupe existe et il ne reste plus qu'à nommer un président. La décision est du ressort du Conseil municipal.

M. FISCHLER propose de réfléchir et de reprendre ce point lorsque les conseillers municipaux fixeront les dates des prochaines commissions.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA : site de Forestal

M. JEMMELY : des articles sont parus dans la Tribune de Genève suite à la décision prise par le Conseil d'État. Il faut savoir que le seul conseiller d'État à avoir été contre ce déclassement est Mme EMERY-TORRACINTA, à qui nous avons transmis des documents pour faire suite à sa demande.

Le dossier va partir maintenant au Grand Conseil.

Pour rappel, le rendez-vous que M. JEMMELY a eu avec M. BARTHASSAT, qui aurait au moins dû durer une heure, n'a finalement duré qu'un quart d'heure, sans compter que M. BARTHASSAT est arrivé en retard car il mangeait avec M. MAURY !!!

Bref, bien que les dés soient pipés d'avance, nous avons reçu un courrier de M. HODGERS qui fait suite à cette séance et qui confirme la teneur des échanges. M. JEMMELY en donne lecture. En bref, il rappelle l'opposition de notre commune au maintien de la Sablière sur ce site, notamment à cause du mitage de la zone agricole et des nuisances générées par les activités de cette entreprise.

De leur côté, le Conseil d'État dit qu'il fera le nécessaire pour que la régularisation de cette société se fasse en cohérence avec les orientations du plan directeur cantonal et le respect des normes environnementales. De plus, le périmètre déclassé réduira de 25 % la surface actuellement utilisée, ce qui contraindra l'entreprise à réorganiser son fonctionnement.

La suite : nous allons sûrement être auditionés par une commission du Grand Conseil. Nous verrons à combien et qui y ira.

M. FISCHLER : le recours a-t-il été déposé contre le jugement du Tribunal ?

M. JEMMELY : oui, pour l'illégalité. Il faut savoir que l'État et M. MAURY ont fait recours et vont user de toutes les ficelles pour faire tirer la procédure en longueur jusqu'au déclassement...

Il faut se battre. Il faut aller jusqu'au bout.

M. GANGLOFF propose que les conseillers se rencontrent, discutent et fassent part des documents et autres dossiers dont ils auraient besoin, pour que tout leur soit transmis d'un coup.

Les conseillers seront avertis dès que la procédure d'opposition s'ouvrira, car nous disposerons de 30 jours pour nous prononcer. Toutefois, rien n'a changé, il s'agit du projet de loi qui est le même que l'avant-projet de loi présenté lors de l'enquête publique.

3.2 Pétition chemin des Quoattes / route d'Avusy

Nous avons interpellé la DGT pour savoir s'il était possible de poser un miroir de sécurité à cette intersection.

La DGT a décidé de ne pas donner de suite favorable, car d'après le courrier de ce service, après examen de la situation sur la place, la visibilité n'est pas optimale, mais pas mauvaise non plus. La visibilité serait améliorée avec l'égagement de la haie de la propriété qui se situe à l'angle du carrefour. D'autre part, les miroirs ne sont pas la panacée, car peu utilisables en hiver. Ils déforment la vision des autres usagers et les deux roues sont peu perceptibles. En outre, ils provoquent une fausse sécurité et rendent les gens moins prudents.

M. JEMMELY transmet une copie à Mme CRUCHON afin qu'elle puisse répondre aux pétitionnaires.

Mme CERUTTI relève qu'à l'époque, le Conseil municipal avait reçu le même genre de réponse pour les miroirs des Traversins et des Fiolages. Maintenant, ils sont posés et ils sont utilisés.

M. PÜRRO : l'hiver, le problème de gel vient s'ajouter au problème de visibilité, et même si les propriétaires taillent leur haie à 1,50 m ça ne changera pas grand-chose.

M. JEMMELY : la dangerosité des carrefours est jugée par rapport au nombre d'accidents qui ont nécessité la police, donc un rapport. Les autres accidents, accros ou touchettes ne font pas partie des statistiques !

3.3 Travaux

M. JEMMELY aimerait revenir sur la remarque de M. FISCHLER relative aux travaux effectués durant cet été et profite de donner quelques précisions.

Peinture école

Un rafraîchissement était prévu au budget. Le mur était dans un piteux état et demandait à être réparé.

En ce qui concerne la couleur, le vœu était de choisir une couleur un peu plus soutenue pour que les taches se voient moins.

M. JEMMELY voulait une couleur vivante, pétante, mais ce n'était pas possible car les pigments de ce genre de couleur vieillissent mal et en plus il s'agit d'une école et tout n'est pas possible.

Des architectes nous ont dit qu'il fallait des teintes dans le vert. Quatre échantillons nous ont été proposés et ont été appliqués sur le bâtiment lui-même. Et c'est celui qui est sur place qui a été retenu ! Il est bien clair que cela ne peut pas plaire à tout le monde. C'est une question de goûts et de couleurs.

Panneaux phoniques au foyer

Le personnel du GIAP se plaignait, car le foyer était plus que bruyant lorsqu'il y avait 80 enfants à midi.

Nous avons fait appel à un acousticien, qui nous a soumis des propositions, avec devis, et nous avons donné notre aval.

Les services de midi sont devenus beaucoup plus confortables et nous avons déjà reçu les remerciements du personnel.

3.4 Article dans la Tribune de Genève du 25.07.16

M. FLECK : sous le titre « La charge de conseiller municipal décourage » nous apprenons que, durant cette première année de législature, il y a déjà 17 % de renouvellement dans les Conseils municipaux. La dernière législature s'est soldée avec 53 % de changements.

Il profite donc de remercier les conseillers d'être là et de rester.

3.5 Mémoire d'Avusy

Deux groupes d'historiens ont été sollicités. Ils nous ont fait part de leur devis explicatif et de leur vision des choses.

L'Exécutif est tout près de faire un choix.

3.6 Film « Demain »

Le principe d'une projection intercommunale est acquis. Ce film pose de bonnes questions sur l'avenir (économie, social, environnement, etc.).

Reste à définir le lieu et la date. Ces points de logistiques sont compliqués car il est difficile de se prononcer sur le nombre de personnes qui viendraient.

3.7 Comprimés d'iode

La loi fédérale oblige les cantons à disposer d'une réserve de comprimés d'iode qui sont

censés pallier les effets suite à des émanations nucléaires. La manière de les distribuer et leur conservation posaient un problème depuis longtemps.

À l'heure actuelle, les comprimés sont stockés dans les mairies. L'idée était de regrouper les stocks dans les écoles, pour que les enfants puissent en disposer en premier, pour autant qu'ils soient à l'école en cas d'alerte.

En ce qui concerne l'ORPC de la Champagne, il a été décidé de stocker le tout à Lully et en cas de nécessité, de dispatcher ces comprimés dans les communes.

3.8 Sécurité

La synthèse de M. MAUDET est faite mais pas encore officiellement distribuée. Sans surprise : les moyens, les intérêts et les besoins de chacun diffèrent.

De plus, tout récemment des nouvelles contraintes ont été imposées aux agents municipaux qui devraient s'occuper de constats d'accidents, de réquisitions, de rapports administratifs, etc., tâches exécutées auparavant par la police cantonale.

Le groupe de la Champagne a fait part de ses soucis de garantie de la fonction de proximité de la police municipale. Une lettre qui va dans ce sens a été adressée à M. MAUDET.

3.9 Surfaçage route des Allues

M. GOY : nous avons profité de resurfer le petit tronçon de la route des Allues sur le haut du village de Sézegnin pour trois raisons :

- 1) Une plaque métallique qui couvrait une fosse n'était pas conforme et il fallait combler la fosse.
- 2) La route était fissurée sur cette partie.
- 3) Et nous avons profité des infrastructures sur place (machine et goudron) pour réaliser ces travaux à des prix intéressants.

3.10 Article paru dans la presse sur l'ouverture retardée des douanes à 8 h 30

M. JEMMELY : les maires des communes concernées ont eu une séance avec le Conseil d'État et les autorités françaises qui sont arrivées en masse, une vingtaine de personnes (préfet, police, ...). Lors de cette réunion, M. BARTHASSAT a annoncé la volonté de reporter l'ouverture des douanes de Chancy, Soral, Perly-Certoux à 8 h 30 à titre d'essai.

Inutile de dire que la discussion a été houleuse et la montée de boucliers très rapide. Des articles dans le Dauphiné n'étaient pas piqués des vers.

Ils veulent maintenant faire des groupes de travail. Affaire à suivre...

Les essais devraient débuter en janvier 2017 pour Soral et Sézegnin pendant deux mois et continueraient ensuite à Perly-Certoux et Chancy pour un total de six mois.

Nous verrons si l'essai sera possible, car l'affaire est montée jusqu'à Paris au niveau français et jusqu'au Conseil fédéral au niveau suisse. Bref, ça fait du bruit.

Un échangeur (diffuseur) est prévu à Viry, mais d'après les études faites par ATMB (autoroutes françaises), il y aura zéro impact pour la Suisse. Nous avons appris qu'une séance d'information sur le sujet se tenait à Viry même et nous nous y sommes invités. Lors de cette séance, nous avons pu nous rendre compte que les villages avoisinants de Viry vont payer un lourd tribut (nuisances supplémentaires, terrains en moins et autres). Pour la faire courte, ils sont tous contre.

Notre décision a le mérite de mettre une pression du côté français et permettra peut-être de trouver d'autres pistes, d'autres ouvertures.

M. FLECK trouve dommage d'arriver à une crispation pareille qui est due à une accumulation de décisions qui donnent l'impression que Genève est contre les frontaliers. De notre côté, il faut aussi essayer de tempérer les choses. C'est navrant, mais dans ce genre de situation, le Grand Genève ne vaut pas grand-chose.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 05-2016 : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong

M. MEYER : la commission travaux a étudié les deux offres et aurait voulu d'autres offres ainsi qu'un descriptif plus complet, plus précis. En ce qui concerne la délibération, les membres de la commission travaux sont favorables à cette délibération avec 5 voix pour et 1 contre. Elle demande au Conseil d'approuver cette délibération.

M. BUBLOZ propose que cet objet soit renvoyé en commission finances pour examen financier et préavis, et que la décision soit prise à la prochaine séance du Conseil municipal.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité.

5. Présentation du budget de l'exercice 2017 en première lecture

M. JEMMELY : cela fait plusieurs années que nous sommes prudents avec les finances communales lors de l'établissement des budgets, car nous ne sommes jamais sûrs de l'avenir. C'est pourquoi nous avons toujours été frileux pour descendre le centime additionnel, et ce malgré les avis de certaines personnes ou fiduciaires.

Actuellement, les reliquats d'une moyenne de Fr. 600'000,-- des dernières années sont arrivés à leur terme. Les prochains s'élèveront au maximum de Fr. 6'000,-- à Fr. 10'000,--.

Nous venons de recevoir les estimations de l'administration fiscale qui nous annonce moins Fr. 300'000,-- de rentrées fiscales pour 2017. Si nous prenons en compte les recettes de la péréquation qui se montent à Fr. 40'000,--, nous arrivons à un manque de Fr. 260'000,-- de rentrées fiscales pour 2017.

C'est pourquoi M. JEMMELY n'a pas jugé nécessaire de présenter deux budgets comme les conseillers municipaux l'avaient demandé (un normal et un avec les centimes additionnels en moins), car nous sommes déjà serrés et énormément de chiffres ont été revus à la baisse, malgré le fait que des postes disparaissent naturellement (les places de crèche notamment).

Certains postes de charges sont fixes, d'autres prennent l'ascenseur, mais nous ne pouvons rien gérer à ce niveau (le SIS par exemple).

Il est de plus en plus difficile d'équilibrer un budget. Cette année, pour arriver à présenter un budget équilibré, M. JEMMELY a amplifié les entrées fiscales de Fr. 80'000,--. Au cas où, cette somme ne devait pas entrer dans nos finances, le poste de « provisions pour débiteurs douteux » pourrait servir à balancer un exercice déficitaire.

Comme il s'agit d'une première lecture, M. JEMMELY propose que les conseillers prennent connaissance tranquillement de ces documents. Toutes les questions pourront être posées à la commission des finances qui passera en revue cette proposition de budget lors de sa prochaine réunion. Le secrétariat se tient également à la disposition des conseillers.

M. FISCHLER : comment explique-t-on la diminution des revenus alors que notre population augmente ?

M. JEMMELY ne peut pas répondre à cette question. Les chiffres sont donnés par l'administration fiscale, à la fréquence de quatre estimations par année. Nous venons à l'instant de recevoir la troisième. La dernière estimation arrivera au mois de décembre, mais vu que le budget doit être voté au mois de novembre, nous ne pouvons pas attendre sur les derniers chiffres.

M. GUINAND : par rapport au budget 2016 et l'estimation retenue l'année dernière pour les impôts sur les personnes physiques de Fr. 3'620'000.--, est-ce que nous nous rapprochons de ces chiffres ?

M. GANGLOFF : nous aurons toutes les informations l'année prochaine, au bouclage des comptes. Pour le moment, nous ne disposons que d'une estimation des rentrées à venir. Il faut savoir que même après le bouclage, l'administration fiscale peut revenir sur ses chiffres.

M. JEMMELY : il est vraiment difficile d'établir un budget pour une commune qui doit se baser sur des chiffres virtuels, sur des estimations d'estimations. Nous irions droit dans le mur si nous devons gérer une entreprise de la sorte.

A ce stade de la discussion, M. BUBLOZ propose de prendre connaissance de tous ces documents et que nous reprenions le tout à la commission finances. En cas de besoin, la commission pourra toujours se réunir une deuxième fois. Les conseillers peuvent poser leurs questions par e-mail.

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition à l'unanimité (12).

M. FISCHLER remercie les conseillers pour la confiance qu'ils accordent à la commission finances, qui réalise un excellent travail.

6. Propositions de motions et de résolutions

Pas de proposition.

7. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

M. FISCHLER : certains sujets l'interpellent et personnellement, il souhaiterait pouvoir prendre plus de temps la prochaine fois.

Avant de passer au vote, les conseillers ont-ils des questions ?

M. MEYER : la culture prend une grande part du gâteau ! C'est magique.

M. FISCHLER : c'est à peu près le même montant que l'année passée.

M. JEMMELY : nous sommes malheureusement une petite commune et nous n'avons pas beaucoup de poids par rapport aux autres. Dans le cas de ces décisions, il faudrait que 31 communes s'opposent pour pouvoir faire quelque chose.

Mme ZIELAZEK : quelle est la participation de notre commune ? Est-ce au prorata du nombre d'habitants ?

M. GANGLOFF : ce financement passe par la péréquation.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, M. FISCHLER demande qui est pour voter en bloc ces décisions ?

9 pour / 2 contre / 1 abstention

M. FISCHLER passe au vote en bloc de ces décisions, et c'est avec

7 voix pour / 3 contre et 1 abstention

que le Conseil municipal se prononce en faveur de ces décisions.

8. Local de vote : nomination du président, vice-président et de leurs suppléants pour 2017

Présidente : Mme Adélaïde CRUCHON

Vice-président : M. Fabio CASANOVA

Il ne reste plus qu'à trouver leur remplaçant pour le 1^{er} novembre, au plus tard.

Les conseillers municipaux remercient d'ores et déjà les personnes qui ont accepté cette charge.

9 Demande de naturalisation

Huis clos.

10. Communications des commissions

10.1 Commission environnement

- Un tout-ménage est envoyé à la population pour la distribution des poubelles vertes dans les trois villages. Le solde sera à disposition à la Mairie. L'aide des conseillers qui ne font pas partie de la commission est la bienvenue.
- Sortie reptiles : elle a remporté un vif succès. Une quarantaine de personnes étaient présentes, mais n'ont malheureusement pas vu grand-chose. M. GOY garantit que lors de la prochaine édition la population pourra observer quelque chose.

10.2 Commission travaux

Elle a traité des points suivants :

- Aménagement du terrain de Champlong.
- Containers-terriers + benne à jardin à Athenaz.
- Bords de la Laire.

10.3 Commission sociale

- Fenêtre de l'Avent : le 06.12.16.
- Rencontre informelle avec le « groupe préau de l'école ». Ce sujet traîne, mais en tant que commission nous ne pouvons rien faire, car nous n'avons pas de mandat de la part du Conseil municipal.

MM. PÜRRO et GANGLOFF : les commissions ont un droit d'initiative et lorsque le projet est monté, elles peuvent le proposer au Conseil municipal, qui votera ou pas, ou y donnera la suite qu'il désire. Un montant approximatif peut être mentionné et affiné après réception des devis, que seul l'Exécutif peut demander.

10.4 Commission économie

La préparation de la journée des entreprises du 15 octobre prochain, au CCA, avance à grands pas. Cette journée sera ouverte à la population, afin de faire plus ample connaissance

M. JEMMELY passera dire bonjour.

Une trentaine de participants sont attendus.

10.5 Commission ad hoc Portier

Les statuts annotés par M^e REICH ont été reçus dernièrement. La commission doit se réunir avant de les distribuer aux conseillers, car ils contiennent pas mal d'annotations.

Avant de passer au point suivant, M. FISCHLER en profite pour demander si les conseillers veulent réactiver le groupe ad hoc Sablière du Cannelet SA ?

Oui.

Les conseillers sont également d'accord qu'elle contienne un nombre impair de membres et élisent M. GUINAND comme président.

11. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 4.10.16 à 18 h 30 - commission finances
- Jeudi 6.10.16 à 20 heures - commission sociale
- Mercredi 12.10.16 à 19 heures - commission économie
- Lundi 17.10.19 à 20 h 30 - commission environnement
- Mardi 18.10.16 à 19 heures - commission ad hoc terrains Portier
- Mardi 18.10.16 à 20 h 30 - commission travaux
- Jeudi 20.10.16 à 20 heures - groupe SCSA – Forestal

Le bureau du Conseil municipal du 18 octobre prochain est avancé à 18 heures.

Apéritif dînatoire avec les enseignants lundi 3 octobre à 19 heures à la salle de Sézegnin ; cela concerne la commission sociale.

12. Questions et divers

12.1 M. GUINAND demande, si depuis le site Internet de la commune, il serait possible d'importer d'un coup les dates des manifestations via le téléphone mobile ?

12.2 M. GUINAND : site Internet toujours, est-il prévu de destiner une page aux entreprises de la commune ?

M. GANGLOFF : en l'état, il n'est pas possible de transférer le calendrier des manifestations directement dans un autre calendrier, mais nous allons examiner la question. Pour les entreprises, il est possible de dédier une page aux entreprises de la commune en fonction des souhaits de la commission économie.

Les idées sont par ailleurs les bienvenues pour alimenter le site Internet de la commune.

12.3 M. GUINAND avait une idée pour la sortie du Conseil municipal, à laquelle seraient conviés les employés communaux, malheureusement il faut un nombre minimum de 50 participants. Il continue ses recherches et espère bien proposer quelque chose de sympa qui plaise à tout le monde.

M. FISCHLER proposait le Musée de l'automobile à Neuchâtel avec dégustation et repas.

Pour les dates : le 18 ou le 25 mars 2017.

12.4 M. GOY : vernissage de la prochaine exposition de la Laiterie vendredi 4 novembre. Des informations supplémentaires suivront.

12.5 M. JUNGO : a-t-on des informations pour la diffusion du film « Demain » ?

M. FLECK : comme abordé en début de séance, il ne reste plus qu'à trouver une date. Les détails seront transmis lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

12.6 M. BUBLOZ : lors des changements du mois de décembre, savons-nous si le bus ira jusqu'au Esserts ou s'il s'arrêtera à Bernex ?

M. JEMMELY : pour l'instant c'est Bernex.

M. BUBLOZ : est-il envisageable de demander si le terminus peut rester aux Esserts ?

M. JEMMELY se renseignera.

12.7 M. FISCHLER : quel est le délai pour la remise des articles pour le prochain bulletin communal ?

M. GANGLOFF : le 1^{er} novembre.

La séance est close à 22 h 20.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :